V.

Pendant que ces évènements menaçaient de compliquer désagréablement les relations du nouveau monarque avec le clergé de son empire et le Saint-Siége, et semblaient placer son avènement au trône sous des auspices défavorables, disons ce qui se passait à Miramar entre Maximilien et les évêques mexicains. C'est ici que commence, à proprement parler, la question religieuse du Mexique que j'ai voulu mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue*. C'est à ce moment que je place l'ouverture des négociations qui ont amené jusqu'ici des résultats si pénibles et si inattendus. Espérons que le dernier mot n'est pas encore dit sur ce sujet, et que les Commissaires envoyés à Rome par l'empereur pour s'entendre avec le Saint-Père réussiront à concilier les exigences de l'Église et de l'État.

Je prends de préférence le récit des entrevues qui eurent lieu alors et de l'entente préalable qu'elles amenèrent, dans un journal qu'on dit être l'organe semi-officiel du nouvel empereur, et qui, en tout cas, comme les lecteurs ne tarderont pas à s'en apercevoir, est décidé à tout approuver dans la conduite de Maximilien : ses aveux nous seront précieux, parce qu'on ne peut soupçonner de partialité en faveur de l'Eglise celui qui les faits [1]. Je cite :

" Lorsque, après la prise de Puebla, les évêques mexicains, réfugiés dans la Ville Éternelle, songèrent à reprendre leurs siéges respectifs sous la protection de la France, l'archevêque de Mexico, Mgr. LaBastida, revint, accompagné de ses plus éminents collègues, à Miramar, pour renouveler ses instances auprès de l'archiduc Maximilien et le résoudre à accepter la couronne, dès que la volonté nationale, sincèrement consultée, en aurait exprimé le désir. Mais, connaissant toutes les difficultés de la situation, l'archiduc, avant de s'engager, voulut insister de nouveau sur les dangers de la question religieuse. Les évêques n'eurent pas de peine à lever ses scrupules en lui promettant le concours empressé du Saint-Siége dans l'accomplissement de sa mission. La cour de Rome, disaient-ils, est prête à apporter dans le réglement des intérêts religieux toute la modération, tout l'esprit de conciliation, de concorde et de paix que comportent les enseignements de l'Eglise. Enfin, eux-mêmes s'engageaient à ne rien négliger pour mettre un terme

1 *Mémorial Diplomatique*, 5 février 1865.